

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1043/SG/FIN autorisant l'octroi d'une licence de 4° classe

n° 69-1043/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
3 juillet 1969

Numéro JO
n° 15 du 25/07/1969

Date du numéro
25 juillet 1969

TEXTE INTÉGRAL

L'Aéro-Club de Diibouti est autorisé à exploiter au bar situé à l'intérieur de l'aérodrome de Djibouti une licence de 4° classe, pour la vente de boissons alcoolisées à ses adhérents.